



## les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc | Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > [Nouvelle Calédonie](#) > [Justice](#) > 7 ans de prison pour le viol de sa compagne > 7 ans de prison pour le viol de sa compagne

7 ans de prison pour le viol de sa compagne

J.-F.G. | Créé le 08.04.2019 à 04h25 | Mis à jour le 08.04.2019 à 06h58



Pour des faits qui auraient pu être jugés aux assises, le tribunal correctionnel a rendu la peine la plus lourde qu'il lui était possible de prononcer. Photo Archives LNC

JUSTICE. Une jeune femme de 26 ans s'est présentée à la barre du tribunal, vendredi, pour raconter son calvaire. Son conjoint n'a quant à lui pas daigné se rendre à son procès.

« Ce n'est pas simple de venir raconter ce que vous avez vécu. Vous êtes très courageuse madame. » Vendredi matin, la présidente du tribunal n'a pas hésité à féliciter la victime qui se tenait en face d'elle, à la barre. Une jeune femme capable d'entendre une nouvelle fois le récit insoutenable recueilli par les gendarmes. Celui de son viol. A moins de 30 ans, cette mère de famille a quasiment tout accepté pour offrir à son petit garçon la présence d'un père. Puis a décidé de dire stop, le soir du 19 novembre 2017. Le soir où son conjoint lui a imposé une série d'humiliations sexuelles, alors que leur enfant et la mère de sa victime dormaient dans la pièce adjacente. Une série de sévices, ressemblant plus à de la torture, qui n'a cessé que lorsqu'elle a pu quitter la pièce, courant nue dans la rue, pour échapper à son « ravisseur ». Un homme de 10 ans son aîné, « mon premier » dit-elle, pudiquement à la barre, qui malgré des promesses, a décidé de se réfugier sur la côte Est plutôt que de venir au tribunal. Le grand absent du procès, qui ne laisse comme explications que celles qu'il a pu livrer aux gendarmes lors de son audition. Celles-ci font froid dans le dos. « J'étais en colère, a-t-il expliqué. Je pensais qu'elle me trompait. » Sur l'acte sexuel en lui-même ? « Je voulais lui dire que c'était moi qui commandais. Je l'ai peut-être un peu forcée... Un viol ? Non, le mot est peut-être un peu fort. »

« Il l'humilie, il la chosifie »

Le tribunal est consterné. La victime, découvrant des propos qu'elle n'avait jamais entendus, est effondrée. L'avocate qui la représente au nom de l'association SOS violences sexuelles, Me Laure Chatain, est quant à elle très remontée. « Ce que je constate, c'est qu'après ce que la victime a vécu, le conjoint est resté tranquillement chez lui pendant six mois. Et qu'il a fallu qu'un autre viol défraie la chronique à Canala pour qu'on se décide à aller le chercher. » Pour l'avocate, c'est un message extrêmement mauvais. « Cela veut dire que ce n'est rien ! Qu'un simple viol aggravé. Il n'a toujours pas passé une nuit en prison. Je réclame 1,5 million de dommages et intérêts car c'est un viol. Aux assises, j'aurais demandé 3 millions et vous savez que je les aurais obtenus ! »

Le procureur de la République, Richard Dutot, ne souhaite pour sa part qu'une chose, que le couple ne se revoie plus. « Préserver l'enfant. C'est lui le plus important. S'il continue de vivre ça, il va pousser de travers. La mère doit en prendre conscience. » Il rappelle au tribunal que c'est uniquement parce que la mère de la victime « entendant des cris de douleur », a frappé à la porte, que la jeune femme a pu s'enfuir. « Oui, il s'agit d'un viol. Il l'humilie, il la chosifie. » Le procureur n'hésite pas et requiert la peine maximum, soit 7 ans. La jeune femme, travaillant tout en éduquant son enfant, ne souhaite pour sa part qu'une seule chose : « Je veux qu'il comprenne que les femmes ne sont pas des jouets ! » Face à une personne intelligente, capable de vivre de façon indépendante mais, comme l'indique son avocate, « maintenue sous pression par son conjoint », le tribunal ne délibère pas longtemps. Il décide de condamner le prévenu absent à 7 ans de prison ferme, accompagné d'une inscription au fichier des délinquants sexuels. Un mandat de recherche a été décerné à son encontre.

**Afin de préserver la victime et son enfant, l'identité du violeur n'a pas été révélée.**

**Source URL:** <https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/justice/7-ans-de-prison-pour-le-viol-de-sa-compagne> asdasdad